



SYNDICATS TERRITORIAUX DE LA VILLE DE NANTES ET DU CCAS

1er mai à l'éducation, enfin on en parle !!!

Suite à la demande de l'intersyndicale CGT, CFTC, UNSA, de faire reconnaître les spécificités du 1^{er} MAI précisées dans le code du travail comme suit :

« Le 1er Mai, jour férié et chômé, ne peut constituer, lorsqu'il n'est pas travaillé, une journée de temps libre comptabilisée parmi les jours de repos attribués au titre de l'accord d'annualisation/réduction du temps de travail »

Et suite au dépôt d'un préavis de grève reconductible à partir du 27 Mars, la collectivité a entamé une démarche de sortie de crise en nous proposant un protocole notifiant la rencontre de deux experts juridiques (avocat) afin qu'ils se mettent d'accord sur la question.

La question devra être tranchée au plus tard fin avril.

La collectivité s'engage à mettre en œuvre les mesures adaptées afin de faire valoir l'interprétation retenue.

Cela sous entend que :

Si nous avons raison ce qui semble se profiler, les modalités de mise en place seront négociées rapidement

S'ils ont raison rien ne change sur le calendrier

L'intersyndicale a donc levé le préavis de grève celui-ci n'ayant plus de raison d'être, cependant, nous restons vigilants sur l'avancée de ce dossier et nous vous avertirons du résultat de la rencontre avec les avocats.

Il est aussi convenu que si nous avons raison, cette décision fera jurisprudence pour l'ensemble des services en fonctionnement planifié annualisé de la collectivité. !!!!

Nous constatons une fois encore que seul le dépôt d'un préavis de grève a permis d'ouvrir des négociations et cela prouve que seule la mobilisation des salariés permet d'être entendu.